

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 26 octobre 2018

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 octobre 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite, en vertu l'article L.21.21-17 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14 **L'an deux mille dix-huit**

Présents : 09 **Le :** 26 Octobre

Votants : 10 **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22.10.2018

Présents : DERC Jean-Claude, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, DIO Bernard, CASTETS Joël, DUBOURDIEU Leslie, FRECCHIAMI François, CAIN Marie-Dominique, LAFITTE Frédéric.

Pouvoir : SCHLEGEL Loïc à Castets Joël, LECOMTE Christelle à BAZAS Jean-Marie.

Secrétaire de séance : LAFITTE Frédéric.

C.R. du 07.09.2018 : Mme Marie-Dominique Cain demande qu'une rectification soit apportée sur le dossier n° 6 : elle demande que l'ASMC participe aux manifestations organisées par la municipalité mais également que les autres associations y participent, et pour l'achat de la peinture de traçage du stade, nous en délibérerons en conseil pour l'année suivante. Le CR est approuvé suite à ces rectifications.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 42 : concertation du PLU.

Vu la délibération du 04.09.2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat du 18.11.2016 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du Conseil Municipal ;

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement écrit, le règlement graphique et les annexes ;

Considérant que le projet d'élaboration du PLU de la commune est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées, conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation inscrites dans la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme de la commune du 04.09.2015 à savoir :

- de 3 articles dans le bulletin municipal faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du P.L.U. et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
- la tenue de deux réunions publiques d'information,
- l'affichage en mairie de 3 panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du P.L.U., faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du P.L.U. et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
- la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées.
- la mise à disposition sur le site Internet de la commune s'il existe.

Monsieur le Maire indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération.

- Les parutions dans le bulletin municipal après chaque étape de l'élaboration du document : Bulletin municipal spécial PLU de décembre 2016, bulletin municipal de janvier 2017 (page 33), bulletin municipal de février 2018 (page 32)
- les réunions publiques du 16 décembre 2016 et du 16 mars 2018
- 6 Articles dans les journaux (3 dans le Sud-Ouest et 3 dans le Républicain)
- Affichage en mairie de 3 panneaux, mise à disposition d'un registre des observations, articles sur le site internet de la commune.

- Un cahier d'observations et de propositions a été ouvert en mairie, suite à la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme. 21 demandes ont été consignées dans le registre de concertation.

Elles ont été traitées par le conseil municipal conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre et date	Nom, Prénom, adresse	Objet	Proposition de réponse du Conseil Municipal
1 08/10/2015	BRANNENS Annie Gatineau	Constructibilité des parcelles AI 171, 172, 173	Parcelles 171 et 265 : avis défavorable : Zone agricole Parcelles 267 et 264 avis favorable : classement en zone Ub
2 02/11/2015	DE MONTBRON Luc Le Château	Constructibilité parcelle AD 212 à Buros Parcelle AE 78 Ancien Bourg	Parcelle AD 212 : avis défavorable : zone classée en trame verte et bleue, zone marécageuse Parcelle AE 78 avis défavorable : zone agricole
3 05.01.2016	MIRAMBET Sébastien Lussignet	Constructibilité parcelle AK 55 à Lussignet	Avis favorable : identification STECAL pour développement de l'activité
4 27/04/2016	LAFFARGUE Sébastien Les vignobles de Monplaisir	Demande changement de cultures Parcelles AE 81, 82, 84, 85, 30, 226 à Ancien Bourg	Avis favorable : classement en zone agricole
5 13/03/2016	BABIN Thierry A Buros	Constructibilité parcelle AD 205p A Buros	Avis favorable : dans la continuité du bâti existant
6 03/05/2016	DUSSEAUX Romain et Jérôme	Constructibilité parcelles AE 10, 11, 12 et 13 Bois de Campot	Avis défavorable : partie zone agricole, zone naturelle classée en trame verte et bleue
7 02/11/2015	DE MONTBRON Luc Le Château	Constructibilité parcelle AD 212 à A Buros et AE 78 Ancien Bourg	Avis défavorable : cf réponse n° 2

8 11/05/2016	PILLET Lussignet	Constructibilité parcelles AK 51p et 52p Lussignet	Avis défavorable : zone naturelle plantée
9 18/08/2016	BIAU Bernard Pentes de l'Ancien Bourg	Constructibilité parcelle AE 305 Ancien Bourg	Avis favorable : reste constructible
10 09/09/2016	REILLE Jany La Vignasse	Constructibilité parcelles AI 90, 219, 220, 223 et 225 Couzon	Parcelles 90p, 219 et 225 : avis favorable en partie dans la continuité de l'urbanisation existante Parcelles 223 et 90p sur l'arrière et 220p sur l'arrière : avis défavorable : zone
11 13/10/2016	LAZOORE RADEMAN Lescos	Demande changement de destination d'un séchoir parcelle AC 173 à Lescos	Avis favorable au changement : identification du bâtiment
12 13/10/2016	LAZOORE RADEMAN Lescos	Volonté de classer la parcelle AC 167 à Lescos en zone touristique	Avis favorable : classement en zone touristique
13 12/12/2016	DUBOURDIEU Fabrice Maransin	Constructibilité parcelle AI 214 à Couzon	Avis favorable : continuité de l'existant, dent creuse
14 18/04/2017	BERTOLO Sébastien Aux Claux	Demande construction d'un bâtiment de stockage de matériaux parcelle AK 168 à Brouillon	Avis défavorable : zone agricole, pas de possibilité de créer un STECAL car pas de siège d'entreprise à cet endroit
15 29/08/2017	SARL GR3 La Grav e 47180 Saint Martin Petit	Demande en classement en Ng des parcelles AB 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 268 à Lucmajou parcelles AB 204, 205 et 206 à Petit Piis Parcelles ZA 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 24 à Le Bon Baron Parcelles ZA 11, 12, 13, 17, 19, 20, 22, 26 à Divise Parcelles AC 4, 5, 6, 239, 271, 344 et 345 Au Marais	Avis favorable : classement en zone Ng

16 29/08/2017	DUPUY Sébastien Grande Pièce	Demande en classement en Ng des parcelles AB 204, 205 206 à Petit Piis Parcelles ZA 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 24 à Le Bon Baron Parcelles ZA 11, 12, 13, 17, 19, 20, 22, 26 à Divise	Avis favorable : classement en zone Ng
17 29/08/2017	RUCHAUD Jacky	Demande en classement en Ng des parcelles AB 40, 41, 44, 45, 46, 47 à Lucmajou	Avis favorable : classement en zone Ng
18 29/08/2017	RUCHAUD Jacky	Demande en classement en Ng des parcelles AB 42, 43, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 268 à Lucmajou	Avis favorable : classement en zone Ng
19 21/03/2018	DUPONT Jean-Louis	Demande classement séchoir en maison d'habitation parcelle AE 117 à Peyssas	Avis favorable : classement en zone Ub
20 28/03/2018	DE MONTBRON Luc Le Château	Constructibilité parcelle A 302 Peyssas et AD 212 à A Buros	Avis favorable : densification de l'existant, l'avis de l'ABF sera requis Avis défavorable : cf réponse n° 2
21 28/05/2018	MOSELEY Carol Gatineau	Demande changement dépendance en gîte parcelle AI 154 à Gatineau	Avis favorable : classement en zone Ub

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le bilan de concertation du PLU. Cependant la majorité des élus estime qu'au niveau de la zone UT au lieu-dit « Lescos », le risque « inondation » est présent.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 43 : arrêt du projet d'élaboration du PLU.

La procédure d'élaboration du document d'urbanisme initiée le 04 Septembre 2015 a abouti au dossier de projet d'élaboration du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement écrit, le règlement graphique et les annexes, le conseil municipal décide d'arrêter le projet d'élaboration du PLU de la commune de MARCELLUS tel qu'il est annexé à la présente délibération et de le communiquer aux personnes publiques associées ainsi qu'à tous établissements publics et autres concernés.

M. le Maire informe les élus que les travaux du Sérac effectués par M. Sacriste vont commencer.

Joël CASTETS informe les élus qu'une réunion publique concernant la suite des évènements du 30 mai, aura lieu le 27 Novembre 2018 à la salle de Quartier.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 44 : enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin du versant de l'Avance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant de l'Avance s'est déroulée du 3 septembre au 5 octobre 2018, à la demande du Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants de l'Avance et de l'Ourbise.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général émise par le Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants de l'Avance et de l'Ourbise.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 45 : restitution caution logement n° 3.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire du logement communal n° 3, sis au bourg en haut à gauche, a libéré les lieux le 15 septembre 2018.

Un état des lieux a été effectué. Celui-ci étant satisfaisant, il convient de restituer la caution versée par Mme Sandra AUDOIN, lors de l'entrée dans ce logement.

Le conseil municipal accepte de restituer la caution du logement d'un montant de 480,75 €.

- Questions diverses :

La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 10h30 au monument aux morts. Les enfants de l'école sont invités à y participer.

Prochaines dates du conseil municipal : 23 novembre et 21 décembre.

M. le Maire informe les élus qu'un règlement a été établi pour le terrain multisports.

Le 26 novembre aura lieu une réunion publique à Meilhan à 18h30 concernant GEMAPI.

François Frecchiami prend la parole et informe les élus que certains lieux-dits ne sont pas répertoriés sur le GPS.

M. le Maire fait état des finances : Beaucoup de dépenses cette année.

- Travaux au stade.

Suite aux intempéries des devis pour la rénovation des toitures et des cloisons ont été demandés.

- Travaux de voirie.

Présentation des devis.

Les arbres, dans la côte du château ont à couper.

- Le conseil municipal souhaite rencontrer le président de l'ASMC afin d'échanger sur leur fonctionnement et demande qu'ils apportent leur situation comptable. Il fixe la date du 5 novembre à 20h30 à la Mairie.

- Les vœux de la municipalité auront lieu le 13 janvier 2019.

La séance est levée à 0h00.

N° délibération	OBJET	N° page
42	Concertation du PLU	30
43	Arrêt du projet d'élaboration du PLU	33
44	Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin du versant de l'Avance.	34
45	Restitution caution logement n° 3	34